

Protocole de rentrée : La FNEC FP-FO refuse de cautionner la mascarade du ministre

Suite à une audience avec le ministre de l'Education nationale, la FNEC FP-FO a décidé de ne pas siéger au CHSCT Ministériel qui se tiendra Jeudi 27 août 2020.

En effet, dans la continuité de son attitude, le ministre Blanquer continue de considérer que les CHSCT sont des instances d'informations de ses décisions. Il a d'ailleurs adressé son protocole et communiqué sur celui-ci avant la tenue de la réunion, qui devient dès lors sans objet.

La FNEC FP-FO ne participera donc pas à cette mascarade appelée « dialogue social » par le ministre.

La FNEC FP-FO constate que les conditions décrites par le nouveau protocole ministériel sont tout aussi irréalisables que le précédent et continue de faire reposer sur les personnels, les personnels de Direction, les directeurs d'école et les chefs de service la responsabilité d'une mise en œuvre impossible.

En opposition à ce protocole, la FNEC FP-FO rappelle les obligations de l'employeur en matière de protection des personnels reconnue par le Code du travail.

Le ministre a décidé de ne pas fournir gratuitement les masques qu'il rend obligatoires pour les plus de 11 ans. C'est la gratuité de l'école qui est mise en cause. Ce précédent inacceptable en appelle d'autres.

La FNEC FP-FO dénonce également le durcissement des mesures ministérielles à l'égard des personnels à risque à qui les autorisations spéciales d'absence seront refusées.

A l'évidence, la situation sanitaire continue d'être le prétexte pour le ministre à poursuivre la mise en œuvre de mesures largement rejetées par les personnels : suppressions de postes, télétravail, remise en cause statutaire, territorialisation, remise en cause de l'instruction publique.

La FNEC FP-FO invite donc ses syndicats à poursuivre l'action revendicative, à réunir les personnels en assemblées générales, en heures d'information syndicale et à porter les revendications auprès des responsables de l'Education nationale à tous les niveaux.

A Montreuil, le 26 août 2020